

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT  
SEANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 19h00**

---

**Présents** : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE **formant majorité des membres en exercice.**

**Absents représentés** : M. Patrick ROY qui a donné pouvoir à Mme Michelle CIAVATTI, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

**Absent excusé** : M. Laurent CHARPENAY.

**Secrétaire de séance** : M. Stephan HERVE.

La séance débute à 19h02.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Stephan HERVE a été nommé secrétaire de séance à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 est adopté à 18 voix pour.

**Liste de délibérations :**

**2026\_001- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal,

**Après en avoir débattu, à 17 voix pour (Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote), 0 voix contre et 0 abstention**

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal tel que décliné ci-dessous :

Un excédent d'investissement de 236 978,11 euros et un excédent de fonctionnement de 376 227,35 euros.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 239 116,77 euros. Ces restes à réaliser de 2025 sont reportés en 2026 et sont inscrits au Budget primitif 2026.

Le résultat global de clôture 2025, intègre le résultat reporté de 2024 ainsi que les restes à réaliser de 2025.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2026\_002 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE**

Le conseil municipal,

**Après en avoir débattu, à 17 voix pour (Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote), 0 voix contre et 0 abstention**

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe de la foire tel que décliné ci-dessous :

Un déficit d'investissement de 234 062,49 euros et un excédent de fonctionnement de 66 588,27 euros.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 22 262,78 euros. Ces restes à réaliser de 2025 sont reportés en 2026 et sont inscrits au Budget primitif 2026.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT  
SEANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 19h00**

---

Le résultat global de clôture 2025, intègre le résultat reporté de 2024 ainsi que les restes à réaliser de 2025.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2026\_003- AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Reporte** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 866 514,30 € dans le Budget Principal de la commune 2026.
- **Affecte** le montant de 300 000 € en recettes de la section d'investissement au compte 1068.
- **Reporte** en recettes de fonctionnement (au compte 002) le reliquat de l'excédent pour un montant de 380 228,60 € dans le Budget Principal de la commune 2026.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
  - Ainsi fait et délibéré le jour, mois, et an susdits

**2026\_004 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Reporte** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 29 810,51 € dans le Budget annexe de la foire 2026.
- **Affecte** le montant de 20 000,00 € en recettes de la section d'investissement au compte 1068.
- **Reporte** en recettes de fonctionnement (au compte 002) l'excédent constaté pour un montant de 149 196,80 € dans le Budget annexe de la foire 2026.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2026\_005 - TAUX D'IMPOSITION 2026**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Fixe** les taux de contributions directes locales pour l'année 2026 suivants :
  - Taxe d'Habitation : 6,50% (pour les Résidences Secondaires)
  - Taxe du foncier bâti : 34,22 %
  - Taxe Foncière non bâti : 50,00 %
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT  
SEANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 19h00**

---

**2026\_006 - BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Adopte** le budget primitif 2026 du Budget Principal qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 490 055,00 €	1 490 055,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 890 905,00 €	1 890 905,00 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>3 380 960,00 €</b>	<b>3 380 960,00 €</b>

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - o Madame la Préfète de l'Isère
  - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2026\_007 - BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Adopte** le budget primitif 2026 du Budget annexe de la foire qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	806 317,00 €	806 317,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	285 515,00 €	285 515,00 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 091 832,00 €</b>	<b>1 091 832,00 €</b>

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - o Madame la Préfète de l'Isère
  - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2026\_008 - AVENANT AU BAIL DE LOCATION-GERANCE AVEC MONSIEUR GERLERO, SOCIÉTÉ MAISON GERLERO DU FONDS ARTISANAL BOULANGERIE-PÂTISSERIE SITUÉ 15, LE BOURG A BEUCROISSANT**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Approuve** l'avenant au contrat de location-gérance du fonds artisanal de la boulangerie, pâtisserie situé 15, le Bourg à Beaucroissant avec son local, son mobilier, ses agencements et son matériel d'exploitation du fonds de commerce entre Monsieur Romain GERLERO, gérant de la SARL MAISON GERLERO, et la Commune.
- **Indique que** cette location gérance sera prorogée pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer le contrat de l'avenant au contrat de location-gérance et tous documents afférents.
- **Charge** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT  
SEANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 19h00**

---

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - o Madame la Préfète de l'Isère
  - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
  - o Monsieur Romain GERLERO, gérant de la SARL MAISON GERLERO,
  - o Maitre Chaleil, Notaire en charge de l'acte

**2026\_009 - EXONERATION DE LOYER DU FONDS ARTISANAL BOULANGERIE-PATISSERIE  
SITUÉ 15, LE BOURG A BEAUCROISSANT AVEC SARL MAISON GERLERO**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Accorde** la prolongation de l'exonération du loyer de location-gérance du fond artisanal de la boulangerie, pâtisserie sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mai 2026.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - o Madame la Préfète de l'Isère
  - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
  - o Monsieur Romain GERLERO, gérant de la SARL MAISON GERLERO,

**2026\_010 - SUBVENTION AU SOUVENIR FRANCAIS**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 d'un montant de 100 euros à l'association Le Souvenir Français – Comité Voiron-Rives
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
  - A Madame la Présidente du Comité Voiron-Rives Le Souvenir Français

**2026\_011 - FOIRE – FIXATION DES TARIFS DES GOODIES**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 2 voix contre (Manuel GOMEZ, Hugo GALATIOTO) et 0 abstention**

- **Vote** les tarifs qui seront appliqués en TTC comme détaillés ci-dessous :

Désignation de l'article	Tarif/unitaire
T-Shirt Enfant	6,00 €
T-Shirt Adulte	7,00 €
SAC COTON	5,00 €
CASQUETTES	7,00 €
MUGS CERAMIQUE	5,00 €
PORTE CLE	3,00 €

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT  
SEANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 19h00**

---

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - o Madame la Préfète de l'Isère
  - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2026\_012 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : AVIS DES COMMUNES CONCERNANT LES RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLUi**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Constate** qu'il n'est pas opportun dans l'immédiat de mettre en révision le PLUi.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce administrative s'y rapportant.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Monsieur le Président de la Communauté de communes de Bièvre Est

**2026\_013 - VOTE DES PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX COLONIES ET CENTRES AÉRÉS 2026**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Fixe** la participation pour l'année 2026 à :
- ✓ **6.70 euros** par jour et par enfant, la participation communale aux séjours en **colonie** de vacances ou en maison familiale,
- ✓ **4.55 euros** par jour et par enfant, la participation communale aux **centres aérés**,
- **Dit que** la participation communale sera versée **sous réserve que** :
  - ✓ le quotient familial n'excède pas 1 716 euros
  - ✓ les enfants habitent la commune
  - ✓ les enfants aient moins de 16 ans (16 ans révolus)
  - ✓ les dossiers de demande de participation soient déposés avant le 15 novembre de l'année en cours.
  - ✓ le plafond de la participation financière de la commune aux séjours ne soit pas atteint : 30 jours par an et par enfant (colonies et centres aérés confondus).
- **Fixe** qu'en cas de garde alternée la participation communale aux séjours en colonie de vacances ou en maison familiale sera réduite de moitié ;
- **Décide que** ces participations communales seront versées en une seule fois, au mois de décembre ;
- **Indique que** les crédits correspondants à ces subventions sont imputés au compte 65748 du BP communal 2026 ;
- **Charge Monsieur** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - o Madame la Préfète de l'Isère
  - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT  
SEANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 19h00**

---

**2026\_014 - SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026  
AUX STRUCTURES DE FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide** de soutenir financièrement les organismes ou structures de formations professionnalisantes ayant des élèves de Beaucroissant en leur sein.
- **Fixe** une participation d'un montant de 100 € (cent euros) par élève habitant la commune suivant une formation dans ces structures pour l'année scolaire 2025-2026.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision et **dit que** les crédits correspondants à ces subventions seront imputés au compte 65748 du Budget communal 2025.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
  - Aux directeurs ou directrice d'établissements de formations professionnalisantes

**2026\_015 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO  
SCOLAIRE – ANNÉE 2024-2025**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Accepte le versement d'une participation financière** aux frais de fonctionnement 2024/2025 du Centre Médico Scolaire de Voiron proposée par la Ville de Voiron basée sur le versement d'une somme forfaitaire de 0,72 euros par élève du premier degré. Soit un montant de participation établi à **97,20 €**.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Précise que** les crédits nécessaires à cette dépense seront imputés au compte 6558.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
  - Monsieur le Maire de Voiron

**2026\_016 - CONVENTION DE PARTENARIAT MUTUELLE COMMUNALE ET REGIONALE  
ENTRENOUS**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Approuve** la mise en œuvre d'une mutuelle communale au bénéfice des habitants de Beaucroissant et toute personne exerçant une activité professionnelle.
- **Approuve** le partenariat avec la mutuelle Entrenous dans le cadre du dispositif Mutuelle Communale.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat dans le cadre du dispositif Mutuelle communale.
- **Approuve** la mise en œuvre d'une mutuelle régionale au bénéfice des habitants de Beaucroissant et toute personne exerçant une activité professionnelle.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT  
SEANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 19h00**

---

- **Approuve** le partenariat avec la mutuelle Entrenous dans le cadre du dispositif Mutuelle régionale.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du dispositif Mutuelle Régionale.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame la Préfète de l'Isère
  - Monsieur le Directeur général de la Mutuelle Entrenous

**La séance étant close, est levée à 21h25.**